



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 Novembre 2022
CO 570 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel (départ 21h18), BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, LAMBERT Véronique, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, DECOTE Yves, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine (arrivée à 20h36), CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, RAVIX Isabelle, ARNAUD Gérard, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Titulaires : BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, CHUARD Valentin à REGALDI Sylvie, MARTI François à PINGAT Martine, DELBROUCQ Denis à MASSON Laurent, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à YANARDAG Mikaël,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : M. DORBON Henri à RAVIX Isabelle, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile

Etaient Excusés : LECOQ Yves, TONNAIRE Sandrine, LEROY Pierre, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, POULET Gilles, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, BERTHOD Claude, CHAUVIN Roger, CASTELLA Damien, BUYS Nelly,

Secrétaire de séance : Antoine MARCELIN

Convocation faite le : 8 novembre 2022

Objet : Accompagnement d'une association de maraîchers en vue de l'approvisionnement de la restauration collective

CONTEXTE

En 2020, la Chambre d'Agriculture est mandatée par le Conseil Départemental pour mener un projet ayant pour but d'accroître la part de produits locaux dans l'approvisionnement des cuisines collectives. La CCAPS est désignée comme territoire test et du fait qu'elle regroupe le plus grand nombre d'établissements s'étant indiqués intéressés par cette démarche lors de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Chambre d'Agriculture du Jura. Il s'agit de :

- La cité scolaire Victor Considérant (Salins les Bains – 800 repas/jour),
- Le restaurant intercommunal (Arbois – 500 repas/jour),
- Le lycée Friant (Arbois – 410 repas/jour),
- Le lycée Friant (Poligny – 1 000 repas/jour),
- Le collège Grévy (Poligny – 450 repas/jour).

Les établissements ayant tous fait part de leurs difficultés à s'approvisionner en fruits et légumes locaux, la Chambre d'Agriculture a donc décidé d'axer le projet sur cette filière.

Il est prévu la constitution de l'association « Intermaraîchers du Jura », regroupant les maraîchers motivés pour livrer les établissements :

- Le radis qui pique, Bracon,
- GAEC La Terre Ferme, la Chapelle-sur-Furieuse,
- GAEC Saint-Lamain,
- Le potager de la Saline, Villers-Farlay.

Affiché le 21 Novembre 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 21 Novembre 2022

Objet : Accompagnement d'une association de maraîchers en vue de l'approvisionnement de la restauration collective

SOUTIEN A LA LOGISTIQUE EN ANNEE 1

Les premières livraisons ont démarré à la rentrée 2022, avec la création d'une association des maraîchers du Jura et des retours positifs de la part des établissements et des convives.

L'année 2021-22 constitue une première année test. Cependant, sur cette année, le projet n'est pas amortissable pour les maraîchers du fait des coûts de logistique trop importants face aux petits volumes engagés par les établissements.

Il s'agit d'apporter un soutien à l'association sur cette année 1 afin de lancer le dispositif en se fixant les objectifs suivants :

- 1/ Augmenter le volume commandé en année 2 pour atteindre un chiffre d'affaires assurant la viabilité économique du dispositif (CA cible de 47 500€ min)
- 2/ Trouver une solution (les messageries jurassiennes, SCIC) permettant d'amoindrir les coûts logistiques en s'appuyant sur un acteur local

Considérant que :

- 1/ Le projet permet aux établissements sur Le périmètre de la CCAPS de répondre aux objectifs de la loi EGALIM
- 2/ Le projet soutient une production maraîchère peu présente sur le territoire est actuellement en difficultés
- 3/ Le projet favorise le développement des circuits courts sur le territoire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 80 voix pour et 1 abstention,

- 1/ Attribue un soutien financier via une subvention d'un montant de 10 000€ à l'association de maraîchers,
- 2/ Autorise M. le Président, ou M. le Vice-président délégué, à signer tout document relatif à cette décision.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

